

DAGONIS®

AMM n°2190148

Fongicides cultures légumières



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	fluxapyroxad 75g/L + difenoconazole 50g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température	0°C à 35°C
Densité	1.07
pH	env. 6 - 8 (22 °C)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Attention

H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208 : Contient de la 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



SGH09



SGH07

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Cibles	Type de traitement	Dose	Nombre max d'applic. - Intervalle mini entre applic.	Stade d'applic	DAR (j.)
Chicorées - production de chicons Uniquement sous abri et sur culture hors-sol Uniquement sur endives	Champignons autres que pythiacées (Sclerotinia, Thielaviopsis)	Trait. plants, pulvérisation sur les racines avant forçage	15 mL/m ²	1/an	Au stade BBCH 49	21 j
		Trait. plants, par trempage ou douchage des racines avant conservation	0,25 L/hl	1/an	Au stade BBCH 49	21 j
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Oïdium(s)	TPA*	0,6 L/ha	3/an 7 jours	Entre BBCH 14 et 89	3 j
Fraisier Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Oïdium(s)	TPA*	0,6 L/ha	3/an 7 jours	Entre BBCH 60 et 89	1 j**

Laitues, chicorées- scaroles, chicorées- frisées, mâche*** et roquette Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Sclérotinia	TPA* uniquement automatisé	1,2 L/ha	1/an	Entre BBCH 12 et 49	14 j
Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Maladies des taches brunes (Mycosphaerella) Oïdium(s)	TPA*	0,6 L/ha	3/an pour contrôler l'ensemble des maladies 7 jours	Entre BBCH 14 et 89	3 j
Poivron, piment Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Maladies des taches brunes (Alternaria)	TPA*	1 L/ha	2/an pour contrôler l'ensemble des maladies 7 jours	Entre BBCH 14 et 89	3 j
	Oïdium(s)		0,6 L/ha			
Tomate, aubergine Uniquement sous abri et sur culture hors-sol	Maladies des taches brunes (Alternaria)	TPA*	1 L/ha	2/an pour contrôler l'ensemble des maladies 7 jours	Entre BBCH 14 et 89	3 j
	Oïdium(s)		0,6 L/ha			

* Traitement des Parties Aériennes.

** En réalité 48 heures au vu du DRE.

*** Des manques de sélectivité ayant été observés sur mâche, BASF s'applique à identifier les conditions d'emploi optimales et déconseille donc provisoirement l'application de Dagonis sur cette culture.

Agiter le produit avant utilisation.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors-sol directement dans les eaux de surface.

SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison.

CONDITION D'EMPLOI

Chicorées - production de chicons (Uniquement sur endive) :

Dagonis s'utilise pour la production de chicons en traitement des racines de Chicorées pour lutter contre le Thielaviopsis et le Sclérotinia aux stades d'application suivants :

- Avant conservation : traitement par trempage ou douchage des racines à la dose de 0,25 L/hL.
- Avant le forçage : traitement par pulvérisation sur le collet des racines à la dose de 15 mL/m². Volume de bouillie conseillé de 5 L/m².

Respecter un délai avant récolte de 21 jours.

Concombre (concombre, cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestible) :

Dagonis s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

Dose d'emploi : 0,6 L/ha sur oïdium

Appliquer Dagonis de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de Dagonis par an – Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

Fraisier :

Dagonis s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

Dose d'emploi : 0.6 L/ha sur oïdium.

Appliquer Dagonis de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de Dagonis par an – Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

Laitue (laitue, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, roquette) :

Dagonis s'emploie sous abri et sur culture hors sol, uniquement en cas de traitement automatisé.

Dose d'emploi: 1,2 L/ha sur sclérotinia.

Appliquer Dagonis de façon préventive sur les parcelles à risque. Réaliser 1 application par an maximum. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible) :

Dagonis s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

Dose d'emploi : 0,6 L/ha sur oïdium et sur mycosphaerella.

Appliquer Dagonis de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 3 applications de Dagonis par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

Poivron (poivron, piment) :

Dagonis s'emploie sous abri et sur culture hors sol.

Doses d'emploi : 0,6 L/ha sur oïdium - 1 L/ha sur alternaria.

Appliquer Dagonis de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 2 applications de Dagonis par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

Tomate (tomate, aubergine) :







Doses d'emploi : 0,6 L/ha sur oïdium - 1 L/ha sur alternaria.

Appliquer Dagonis de façon préventive dès que les risques sont présents.

Ne pas dépasser 2 applications de Dagonis par an - Intervalle minimum de 7 jours entre chaque application. L'alternance avec des fongicides à mode d'action différent est conseillée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement et Nettoyage	Application avec une lance :			Application avec un tapis convoyeur ou un automate	
			Sans contact intense avec la végétation		Contact intense avec la végétation		
			Cultures basses (< 50 cm)	Cultures hautes (> 50 cm)	Cultures basses et hautes		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO EN 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓			✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI vestimentaire et EPI partiel OU Combinaison de protection type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)				✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1:2009				✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166:2002 (CE, sigle3)		✓		✓	✓		
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

fluxapyroxad

nom d'usage Xemium, agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xemium impacte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le fluxapyroxad (Xemium), grâce à ses propriétés physico-chimiques (lipophilie, solubilité dans l'eau, etc.), présente une action systémique. Appliqué sur la feuille, au niveau de la couche cireuse, le produit forme un dépôt qui est libéré progressivement pour être transporté de manière acropétale à l'intérieur de la feuille. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une grande durée d'action. Il appartient au groupe 7 [SDHI: Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides] de la classification FRAC.

difenoconazole

Il agit sur les champignons pathogènes pendant leur pénétration dans l'hôte et durant la formation de leurs suçoirs (haustoria) en perturbant la biosynthèse des stérols (lipides servant de composant architectural des membranes cellulaires, indispensables pour la croissance et la reproduction des organismes eucaryotes comme les champignons). Appliqué sur la feuille, le produit est adsorbé par la cuticule cireuse, pénètre puis est transporté de manière acropétale et translaminaire à l'intérieur de la feuille et vers les points de croissance. Cette molécule présente également une excellente persistance d'action. Le difénoconazole appartient au groupe 3 de la classification FRAC [DMI (ou SBI du groupe 1) : DeMethylation Inhibitors, famille chimique des triazoles].

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement.
- Pour garantir le meilleur niveau d'efficacité et éviter le développement de souches de champignons résistantes, traiter en préventif.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de Dagonis avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer 2 fois de suite pendant au moins 30 secondes à chaque fois avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

 <p>▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.</p>	 <p>▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.</p>	 <p>▶ Surveillez les conditions météorologiques.</p>
 <p>▶ Protégez les points d'eau.</p>	 <p>▶ Protégez les pollinisateurs.</p>	 <p>▶ Préservez la faune sauvage.</p>



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 